

Plan d'accès aux publications de recherche

1. OBJECTIF

Génome Canada s'engage à communiquer rapidement les résultats des recherches qu'il finance, notamment en fournissant un accès libre aux publications. Génome Canada cherche à accroître la visibilité et l'impact des projets qu'il finance, favorisant ainsi une culture d'ouverture et de collaboration au sein de la communauté de recherche et d'innovation.

2. PORTÉE

Les équipes dont les projets sont financés par Génome Canada doivent fournir un accès rapide aux résultats de recherche et aux ressources créées afin :

- **d'améliorer l'accessibilité** : Veiller à ce que toutes les publications évaluées par des pairs issues de la recherche financée par Génome Canada soient librement accessibles.
- **de promouvoir la transparence** : Favoriser une culture d'ouverture et de transparence dans la recherche.
- **de soutenir l'innovation** : Faciliter l'utilisation et la réutilisation des résultats de recherche afin de stimuler l'innovation et les avantages pour la société.

3. DÉFINITIONS

Résultats de recherche. Les divers résultats produits par les projets de recherche. Ces résultats englobent un large éventail de livrables, notamment des publications, des données, des logiciels et d'autres produits de recherche tangibles qui contribuent à l'avancement des connaissances et de la compréhension.

Accès libre. Mise à disposition sans restriction des recherches, données, logiciels et publications scientifiques afin de promouvoir la transparence, la collaboration et la reproductibilité dans la recherche, dans le but d'accroître l'accessibilité et l'impact des connaissances scientifiques.

4. MISE EN ŒUVRE

Les publications de recherche constituent un résultat important de la recherche financée par Génome Canada et l'accès libre à ces publications est essentiel pour favoriser le partage d'information et l'innovation.

Génome Canada exige que les publications évaluées par les pairs, qu'il a soutenues financièrement en tout ou en partie, soient rendues accessibles en ligne gratuitement dans un dépôt central ou institutionnel, dès que possible et au plus tard six mois après la date de publication. Dans le cas de projets financés dans le cadre de programmes offerts en partenariat avec des organismes qui autorisent un délai plus long, le délai accepté sera clairement indiqué dans la possibilité de financement.

Génome Canada encourage les chercheurs qu'il finance à publier là où la publication servira au mieux leurs travaux et fait les recommandations suivantes :

- soumettre des manuscrits à une revue qui offre un accès libre immédiat ou dans les douze mois suivant la date de publication;
- soumettre des manuscrits à une revue qui dépose automatiquement les publications dans les dépôts appropriés, immédiatement ou dans les douze mois suivant la date de publication;

- si un manuscrit est soumis à une revue qui n'offre pas elle-même un accès libre, celle-ci doit autoriser l'autoarchivage du manuscrit évalué par des pairs dans un dépôt institutionnel d'accès libre dans les six mois suivant la date de publication ou avant;
- bien que le plan d'accès aux publications de recherche ne s'applique pas aux monographies et aux chapitres de livres, Génome Canada encourage les auteurs de ce type de publications à s'efforcer d'obtenir un accès libre dès que possible.

Chaque équipe dont le projet obtient un financement de Génome Canada doit s'engager à se conformer au plan d'accès aux publications de recherche de Génome Canada comme condition du financement. Les directeurs de projet et leur établissement doivent s'assurer que les auteurs connaissent le présent plan et qu'ils le respectent.

Non-conformité

Lorsque des chercheurs financés par Génome Canada ne respectent pas le présent plan, les sanctions suivantes s'appliquent :

- lorsque la non-conformité est observée dans le cadre de rapports d'avancement continus, le centre de génomique administrateur peut entreprendre une surveillance plus attentive pour éviter que la situation ne se reproduise et retarder les avances de fonds jusqu'à ce que tous les articles soient conformes.
- lorsque des articles non conformes font partie d'un rapport final, le centre de génomique administrateur retiendra le versement final du budget jusqu'à ce que tous les articles soient conformes.

Exceptions

Dans les cas où les détails du plan d'accès aux publications de recherche ne s'appliquent pas à un programme particulier, cela sera clairement indiqué dans la possibilité de financement.

Lorsque des circonstances atténuantes le justifient, Génome Canada peut approuver une exemption totale ou partielle du plan d'accès aux publications de recherche, par exemple lorsque la recherche est axée sur des données cliniques ou des applications industrielles et que la diffusion des données constitue un enjeu pour les utilisateurs. Dans ces cas, les candidats doivent fournir une explication dans le plan de gestion des données soumis avec leur formulaire de demande pour examen par le comité d'évaluation. En ce qui concerne les projets financés, l'équipe de projet doit soumettre la demande d'exemption par l'entremise du centre de génomique à Génome Canada qui devra l'approuver. Génome Canada peut demander l'avis des comités de supervision ou d'autres experts, au besoin, pour faciliter la prise de décision.

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Génome Canada veillera par divers moyens, dont des comités de supervision, à ce que les équipes dont le projet a obtenu un financement respectent le plan d'accès aux publications de recherche. En cas de non-conformité, Génome Canada collaborera avec le centre de génomique administrateur afin d'aider les directeurs de projet et leur établissement à se conformer aux exigences du plan d'accès aux publications de recherche.

Les **centres de génomique** veilleront par divers moyens, dont des comités de supervision et des rapports postérieurs à l'octroi de la subvention, à ce que les équipes dont le projet a obtenu un financement respectent le plan d'accès aux publications de recherche. En cas de non-conformité, le centre de génomique collaborera avec Génome Canada, les directeurs de projet et leur établissement afin de satisfaire aux exigences du plan d'accès aux publications de recherche.

Les directeurs de projet et leur établissement sont responsables de veiller au respect du plan d'accès aux publications de recherche de Génome Canada.

6. HISTORIQUE DE LA POLITIQUE

Action

Publication de la politique

Mise à jour de la politique

Conversion de la politique en plan

Mise à jour du plan

Date

Septembre 2008

Septembre 2016

Décembre 2024

Septembre 2025